

## **MOTION DU DÉPARTEMENT D'ALLEMAND DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**

Nous, enseignant-e-s et enseignant-e-s-chercheur-se-s du Département d'allemand de l'Université de Franche-Comté, réitérons notre opposition à la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), adoptée le 20 novembre 2020, et dénonçons cette loi tant dans son contenu que dans la méthode employée par le gouvernement pour la faire adopter.

Cette loi porte profondément atteinte à nos missions d'enseignement, de recherche et d'encadrement pour lesquelles nous œuvrons déjà dans des conditions de plus en plus difficiles. Sa version finale contient des éléments qui ont fait l'objet de larges contestations, tels les nouveaux dispositifs de recrutement (« CDI de mission scientifique », chaires juniors et contournement du CNU). Elle entraînera nécessairement des dégradations substantielles des conditions de travail et d'études, déjà mises en mal par le financement insuffisant de l'Enseignement et la Recherche Publiques par l'Etat, auquel la LPR n'apporte pas de réponse adaptée.

Nous dénonçons par ailleurs la manière dont ont été votés, à la dernière minute et sans concertation, des amendements retenus par la Commission mixte paritaire qui créent un délit d'entrave sanctionnant le fait de pénétrer dans l'université « dans l'intention de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement », d'une part, et remettent en question le rôle du Conseil national des universités (CNU), d'autre part. Dans l'esprit de la loi, ces amendements portent atteinte aux libertés universitaires et à l'existence d'un statut national d'enseignant-e-chercheur-se.

Nous réaffirmons notre attachement à la libre expression et à la manifestation des opinions au sein de la communauté universitaire, au caractère national du recrutement des enseignant-e-s-chercheur-se-s et à un service public de qualité.

Adoptée à l'unanimité le 30/11/2020